

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ZONE AFRIK TRANSIT »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 7ème  
TRANCHE, Lot 522, Ilot 54

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/12/2022, et enregistrés au CEPICI le 22/12/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ZONE AFRIK TRANSIT »

- Objet :
- Commissionnaire en douane agréé
  - Mangers Transit et logistique
  - Déclaration en douane
  - Import-export
  - Commerce : Automobiles
  - Entretien et réparation des automobiles
  - Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles
  - Location des engins de construction et véhicule
  - Imprimerie et activités connexes
  - Prestation de service
  - Transport de marchandises
  - Divers

Et plus généralement , toutes opérations industrielles,

commerciales , ou financières , immobilières ou mobilières ,

de services se rattachant directement à l'objet social ou à

tous autres objets similaires ou connexes.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 7ème TRANCHE, Lot 522, Ilot 54

Dirigeant(s) M GBANE SAIBOU (COGÉRANT), Mlle CISSE MATOMA BRAKISSA (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00178 du 10/01/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02344/GTCA/RC/2023 du 10/01/2023

